



Déclaration liminaire des élus B de la CGT Finances Publiques 47 – CAPL
16/07/2015

A lire, entendre et subir le matraquage idéologique asséné quotidiennement par les médias, porteurs du dogme libéral cher aux FMI, UE, Banque Centrale Européenne et autres agences de notation, la seule issue serait d'appliquer l'austérité. De fait, cela revient à remettre en cause tous les droits acquis des salariés du public comme du privé.

Exemple récent avec la politique du gouvernement Hollande/Valls Michel Sapin, ministre de l'Economie et des Finances, revient avec fracas sur le prélèvement à la source. Cette mesure a pour objectif principal de supprimer encore des milliers d'emplois à la DGFIP.

Dans le même genre, Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation et de la fonction publique s'est épanchée sur le sort des millions de fonctionnaires. Mais le point d'indice est gelé depuis six années, ce qui en moyenne correspond à 0,8 % de baisse de salaire par an.

On voit mal comment et avec quels moyens notre ministre va remédier à tout cela en 2017. Est-ce là encore juste un effet d'annonce motivé par les prochaines échéances électorales ? Après ces années de politiques régressives, la ministre de la Fonction publique propose dans le cadre des négociations sur les PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations), des mesures indiciaires qui ne feront pas le compte. Elles ne répondent pas au rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies et aggravées avec le gel du point d'indice jusqu'en 2017. Ces mesures censées répondre à l'amélioration des rémunérations et du déroulement de carrière des fonctionnaires, sont inacceptables.

Nous sommes réunis ce jour pour étudier les demandes de révision de l'évaluation 2015 gestion 2014. **Il s'agit du** troisième exercice de cette nature depuis le remplacement de la notation par l'entretien professionnel.

La CGT Finances Publiques est attachée au principe de la reconnaissance de la réelle valeur professionnelle des agents. Cette reconnaissance doit s'effectuer sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la dimension collective du travail.

La CGT Finances Publiques revendique donc une notation de carrière reposant sur une note chiffrée, une appréciation littérale et prenant en compte l'ensemble des acquis de la carrière.

L'appréciation de la valeur professionnelle d'un agent doit être reconnue de manière individuelle et non sur des critères de comparaison avec d'autres collègues, elle ne doit pas être soumise uniquement au bon vouloir du notateur. Chaque année nous constatons pourtant que d'un notateur à l'autre il n'y a pas d'égalité de traitement des dossiers (portée des appréciations, évolutions des croix, soutien de l'agent en cas d'absence de contingent).

La reconnaissance de l'engagement des agents dans l'accomplissement des missions de service public doit être réelle et ne pas être freinée pour des raisons budgétaires au travers du

contingemment de variations.

Dans un contexte de mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire de Fonctions, Sujétion, Expertise et Engagement Professionnel), **la CGT Finances Publiques** réaffirme donc son opposition à l'égard de toutes formes de rémunération au mérite ou d'éléments susceptibles de remettre en cause la linéarité des carrières.

Dans la même logique, **la CGT Finances publiques** continue d'exiger la suppression du contingentement à 70% du nombre d'agents susceptibles d'être " bonifiés " chaque année.

La CGT Finances Publiques rappelle également que la procédure du recours hiérarchique dépossède les CAPL de leur rôle en permettant l'attribution de réductions d'ancienneté sans avis des élus laissant une place à l'arbitraire et au discrétionnaire. Elle remet en cause la représentativité issue des élections en autorisant un agent à se faire accompagner en audience par n'importe quelle personne. Elle en décourage de nombreux de faire valoir leur droit à la révision de l'évaluation professionnelle. Aucune motivation des décisions suite à recours hiérarchique n'est apportée aux collègues. Nous demandons donc la suppression du recours hiérarchique.

Enfin, **la CGT Finances Publiques de Lot et Garonne** dénonce une fois encore le manque de transparence des commissions d'harmonisation et l'absence totale d'information des élus quant à la répartition des dotations sur site et par service ou bien encore les mises en réserve bien en amont de la CAPL.